

MOTION DU CNE du 25 juin 2019
Deuxième séquence des Assises de l'eau

Le CNE

- Soutient Emmanuelle Wargon dans la volonté d'engager un grand débat autour des enjeux eau-climat lors des Assises de l'Eau
- Prend acte avec satisfaction du rapport de Jean Launay portant sur les enjeux transversaux « Gouvernance, Financement et les objectifs de développement durable »
- Signale une nouvelle fois l'urgence climatique et la nécessité d'agir de façon ambitieuse pour préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau, tant sur sa qualité que sur sa quantité
- Est attentif à l'évolution des tensions sur les ressources en eau et demande que les actions de sobriété et de réduction des prélèvements ciblent tous les usages industriels, agricoles et services d'eau
- Souligne les difficultés des agences de l'eau à agir efficacement compte tenu des contraintes financières des 11^{ème} programmes

Le CNE demande

- De réaffirmer les principes du modèle français de l'eau, dont le principe « l'eau et la biodiversité payent l'eau et la biodiversité » et leur actualisation notamment avec **l'abandon du « plafond mordant »**, la mobilisation d'autres financements publics et la création de nouvelles redevances, selon le principe préleveur-pollueur payeur
- Des moyens humains suffisants pour assurer la mise en œuvre des politiques publiques, tant au sein des Agences de l'Eau qu'au sein des services de l'Etat chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques (préfet de l'eau en appui permanent aux préfets coordinateurs de bassin)
- Des actions prioritaires identifiées pour atteindre tous les ODD pour l'ensemble des citoyens français, avec des actions urgentes à mettre en œuvre dans les territoires d'Outre-Mer
- De réaffirmer la gestion par bassin versant et la nécessité de renforcer la gouvernance territoriale à des échelles hydrographiques pertinentes en complétant la carte des SAGE dans le respect de la libre administration des collectivités et l'amélioration de la participation des citoyens